



RÉFORME DU COLLÈGE

Plan Académique de Formation 2015-2016 : L'ARME LOURDE !

Pour imposer une réforme rejetée par une majorité des enseignants, le rectorat de Lille met en place à la rentrée prochaine un PAF qui montre une volonté de formater les esprits à marche forcée en jouant un maximum sur le local.

Aucun enseignant en collège ne peut s'inscrire au PAF 2015-2016.

◆ **En septembre** se tiendront « les mardis de l'encadrement », il s'agit de former les IPR et les personnels de direction

◆ **D'octobre à décembre**, trois étapes :

■ **Étape 1** : une journée de travail dans chaque collège où le chef d'établissement et les membres du conseil pédagogique devront préparer le plan de formation. Aucune entrée ne sera disciplinaire, c'est le tout transversal puisque cinq thèmes sont définis :

- de la discipline à l'interdisciplinarité
- la différenciation et la démarche de projet
- l'accompagnement personnalisé
- développer et utiliser le numérique dans la discipline
- pratique d'évaluation des acquis des élèves

■ **Étape 2** : cinq enseignants relais par collège issus du conseil pédagogique recevront une formation un mercredi toute la journée.

■ **Étape 3** : une journée avec le chef d'établissement et les membres du conseil pédagogique pour finaliser le plan de formation de l'établissement : cinq jours par enseignant

◆ **De janvier à avril** : tous les professeurs du collège sont concernés, l'organisation est locale, la formation assurée par les professeurs relais qui devront se faire la voix de leur maître pour convaincre leurs collègues des bienfaits d'une réforme qu'ils savent contestée, les cinq thèmes doivent être balayés par tous.

Les professeurs relais « pourront » recevoir des vacances DAFOP en fonction de « leur implication ».



LE SNES PROPOSE

UN PLAN ALTERNATIF DE FORMATION : LE PLAN DE FORMATION SYNDICALE !

Étape 1

• Syndiquez vous le plus tôt possible au SNES : le seul syndicat qui lutte pour une réforme permettant une réelle démocratisation du système scolaire.

Étape 2

• Refusez d'être professeurs relais : seuls les collègues appartenant aux syndicats partisans de cette réforme auront le front de venir faire la publicité d'une réforme rejetée par 80% des personnels. Revendiquez votre liberté pédagogique toujours inscrite dans la loi.

Étape 3

• Inscrivez vous aux stages syndicaux organisés par la section académique du SNES FSU.

14 septembre : ◆ conseil syndical : ORS, réforme du collège, REP+

Octobre : ◆ stage documentaliste
◆ stage CPE
◆ stage REP+
◆ stage néo retraités

Novembre : ◆ stage lycée « Réforme du lycée, déposons le bilan! »
◆ stage droits syndicaux « Comment créer/développer une dynamique syndicale dans un établissement? »
◆ stage inégalités : « Comment réduire les inégalités par l'école? Le piège de l'autonomie et de la méritocratie »

Décembre : ◆ stage carrière « Quelles sont mes obligations de service? Les règles d'avancement? Comment ne pas subir son statut? »
◆ stage langues vivantes et langues anciennes : « Les langues, angle d'attaque de toutes les réformes : CCF, marginalisation des horaires... comment résister? »

Janvier : ◆ stage élus en CA, dotation collège et lycée : « Comment agir face à une dotation insuffisante? Quels garde-fous face à l'autonomie? »



Rappel : La formation syndicale est un droit, chacun peut bénéficier de 12 journées annuelles de formation syndicale sur le temps de travail. (même non ou pas encore syndiqué-e)